Décision n° 2020-0561 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 19 mai 2020 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 mai 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0561
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 mai 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199110956	LAFARGEHOLCIM CIMENTS	95 CORMEILLES-EN-PARISIS	1 UHF
199203135	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE	59 DUNKERQUE	8 UHF
199204556	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE	59 DUNKERQUE	5 UHF
199204570	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE	59 DUNKERQUE	4 UHF
199504833	COMMUNE DE MEZIERES EN VEXIN	27 MEZIERES-EN-VEXIN	1 VHF
199506582	SNC THALASSAINTES THALACAP	13 SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	1 UHF
200500084	CERESIA	02 FERE-EN-TARDENOIS	1 UHF
200901245	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CERENA	02 THENELLES	4 UHF
201000650	LAFARGEHOLCIM CIMENTS	89 LEZINNES	2 UHF
201100302	CERESIA	02 VICHEL-NANTEUIL	2 UHF
201100303	CERESIA	02 VILLERS-COTTERETS	2 UHF
201300811	RAIDS ET PARCOURS AVENTURE	84 PERTUIS	1 VHF
201500085	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE	59 DUNKERQUE	1 UHF
201600837	EIFFAGE GENIE CIVIL	66 LE BOULOU	2 UHF
201700887	COMMUNE DE FECAMP	76 FECAMP	1 UHF
201800238	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	95 CERGY	9 UHF
201800699	GCC	93 SAINT-DENIS	2 UHF
201900209	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 L'ETANG-LA-VILLE	2 UHF
201900518	UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	58 NEVERS	1 UHF